

L'ASAC BASCO BÉARNAIS PRÉSENTE:



# 2017

# Pau Béarn Pyrénées Classic Tour

1<sup>ère</sup> édition > 25-28 mai

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

**JOURNÉE  
UNIQUE**



**1 LES FRAIS D'ENGAGEMENT :**  
350 € TTC par équipage  
de 2 personnes pour un véhicule  
dont l'année de construction est  
préalable à 1980

- > les dîners des jeudi, vendredi et samedi,
- > les déjeuners des vendredi et samedi,
- > les cafés « Warm up » des vendredi et samedi,
- > les visites et dégustations Les vendredi et samedi,
- > le kit de bienvenue,
- > les roadbooks,
- > les prix,
- > l'organisation et l'encadrement du rallye,
- > l'entrée au Grand Prix Historique de Pau le dimanche,
- > l'accès à un parc fermé et gardienné pour le véhicule participant au rallye et pour un véhicule d'assistance et une remorque.

**2 Choisissez l'hébergement  
de votre choix : hôtels, chambres  
d'hôtes, gîtes...**

**Découvrez notre sélection à prix  
très doux :**

**[www.grandprixdepau.fr](http://www.grandprixdepau.fr)**

[www.grandprixdepau.fr/classictour](http://www.grandprixdepau.fr/classictour)

**NOM & PRÉNOM DU CONDUCTEUR** .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-mail .....

N° de permis de conduire .....

Date et lieu de délivrance .....

**NOM & PRÉNOM DU COÉQUIPIER** .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-mail .....

N° de permis de conduire .....

Date et lieu de délivrance .....

**VÉHICULE :**

Marque ..... Type ..... Année .....

Puissance fiscale ..... (cv) Puissance réelle ..... (ch) Immatriculation .....

Compagnie d'assurance et numéro de Police .....

Notre équipage s'engage à participer au 1<sup>er</sup> Pau Béarn Pyrénées Classic Tour, randonnée pour véhicules historiques et d'exception organisée sur des routes ouvertes à la circulation :

OU  le 26 mai 2017  
 le 27 mai 2017

Fait le ..... À .....

SIGNATURE DU CONDUCTEUR

SIGNATURE DU COÉQUIPIER

**Le bulletin d'engagement doit être accompagné d'une photo du véhicule sur laquelle la plaque d'immatriculation est lisible.**

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

# LE RÈGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

## ARTICLE 1

**L'Association ASAC BASCO BÉARNAIS organise :**

**Vendredi 26 mai 2017 :** Un rallye touristique et des séances de roulage sur le circuit du Grand Prix de Pau.

**Samedi 27 mai 2017 :** Un rallye touristique et une séance de découverte sur le circuit Paul Armagnac à Nogaro.

**Dimanche 28 mai 2017 :** une présentation de voitures anciennes et GT de prestige dans l'enceinte du circuit du Grand Prix de Pau.

## ARTICLE 2 : VOITURES ADMISES

Toutes les voitures anciennes en parfait état de fonctionnement, dont les caractéristiques sont conformes à l'origine et **construites avant 1980** (sauf dérogation exceptionnelle accordée par les organisateurs).

Le Rallye est également ouvert aux voitures de prestige et de sport de 1980 à 2016. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne serait pas conforme à l'esprit de la manifestation.

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs.

En outre, ils devront respecter la signalisation qui pourra être faite à l'aide de drapeaux et panneaux, et qui leur sera précisée avant le départ.

## ARTICLE 4 : ASSURANCES

Conformément aux prescriptions des décrets 2006.554 du 16/05/2006, et ses arrêtés d'application du 7/08/2006 et 27/10/2006, une police sera souscrite pour garantir (en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenue au cours des épreuves) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux concurrents, du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents

eux-mêmes. Cette police garantit également la responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participants à l'organisation et au contrôle de l'épreuve.

## ARTICLE 5 : PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix et d'apposer cette publicité sur les plaques portant les numéros des participants ou sur les voitures.

Toute autre publicité, que celle décidée par les organisateurs, est formellement interdite (sauf accord des organisateurs).

## ARTICLE 6 : VÉRIFICATIONS

Les participants se présenteront au comptoir d'accueil mis en place par l'organisateur à l'Hippodrome de Pau dès le jeudi 25 mai à partir de 17h30 ou le vendredi 26 mai 2017 de 7h30 à 8h30 impérativement munis de leur convocation, de leur permis de conduire et de leur carte grise et de leur assurance, afin de retirer les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (programme, itinéraire détaillé, carnet d'hébergement), ainsi que les numéros qui leur seront attribués et qu'ils devront fixer eux-mêmes sur leur véhicule.

## ARTICLE 7 : DÉROULEMENT

La manifestation se déroulera dans la tradition de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre amateurs de voitures anciennes.

## LE RALLYE TOURISTIQUE

Le rallye touristique comportera un itinéraire qui empruntera essentiellement des routes secondaires en Béarn.

Le départ sera donné à 9h00 le vendredi 26 et le samedi 27 mai à l'hippodrome de Pau: un road-book sera remis à chacun des concurrents.

Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité, s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif.

Ils s'engagent à respecter scrupuleusement les prescriptions du code de la route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs.

Les voitures inscrites aux sessions de roulage sur le circuit du GP PAU auront accès à la piste en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement au sein du Paddock leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la piste et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage. Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un crochet de remorquage. Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h. Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mise en pré-grille seront précisés ultérieurement. Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage. Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave.

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Par leur inscription, les participants s'engagent, pour l'ensemble de l'équipage de leur véhicule, à avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Pau, à se conformer au règlement et à dégager de toute responsabilité les organisateurs en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité. Durant les séances de roulage par plateau, un passager est autorisé. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et les passagers. Les passagers doivent avoir 16 ans minimum et les pilotes doivent obligatoirement être détenteur du permis de conduire.

## ARTICLE 8 ENGAGEMENTS

Toute demande de participation devra parvenir dûment remplie **avec son règlement** à :

### ASAC BASCO BÉARNAIS

Association Sportive de l'Automobile Club

1, boulevard Aragon - 64000 PAU

Tél. : 05 59 27 31 89

N° TVA: FR 00 343283966

La clôture interviendra dès que le 50<sup>e</sup> engagement aura été enregistré.

Les organisateurs se réservant de sélectionner les engagements et de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

La clôture des engagements est fixée au 15 avril 2017. Les demandes d'engagement non reçues à cette date avec les règlements correspondants seront refusées.

## ARTICLE 9 : PAIEMENT

> **Par chèque bancaire** à l'ordre de l'ASAC au moment de l'inscription.

### ASAC BASCO BÉARNAIS

Association Sportive de l'Automobile Club

1, boulevard Aragon - 64000 PAU

Tél. : 05 59 27 31 89

> Demande de RIB: [asacpau@orange.fr](mailto:asacpau@orange.fr)

> **Par CB** sur le site [www.grandprixdepau.fr](http://www.grandprixdepau.fr)

## ARTICLE 10 : CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation du fait du participant doit être notifiée par courrier.

**Conditions d'annulation: 30 % de l'engagement jusqu'au 30 avril 2017, 100 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.**

Tous les cas non prévus au présent règlement, seront tranchés par le comité d'organisation.

Pour toute question concernant les engagements, ou votre participation merci de bien vouloir envoyer la demande.

## *Renseignements :*

Lénaïg Sougnoux Le Doussal

Tél. 09 66 82 60 37